

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 8 décembre 2025

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 26 février 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Spincourt, après convocation légale, en date du 25 novembre 2025 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. PIRAN Serge
- ✓ Mme FORGET Lorette

Participants non élus :

- ✓ Mme CLEMENT Béatrice
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,
- ✓ M. HAROS Pascal

Madame Jocelyne ANTOINE, sénatrice de la Meuse et conseillère communautaire, invitée permanente aux réunions de bureau, est absente excusée.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle qu'il a participé à plusieurs manifestations et réunions ce week-end et ces derniers jours en présence d'autres élus du territoire comme la remise des diplômes du Brevet au collège de Damvillers.

Il informe que mercredi 10 Décembre, il est prévu une conférence des Maires avec plusieurs thèmes d'intérêts pour le territoire. Il rappelle qu'un conseil communautaire est prévu le 18 Décembre et qu'un autre sera réalisé fin Janvier pour permettre de répondre à l'appel à projet DETR 2026.

Ordre du jour :

1. Projet de territoire et PLUI.
2. Subvention à l'association VERSION MANGIENNES.
3. Créances éteintes.
4. Point sur les dossiers en cours dont CIAS.
5. Questions diverses.

1. PROJET DE TERRITOIRE ET PLUI

Le Président rappelle que la CCDS a depuis plusieurs mois, mené de multiples réflexions concernant son territoire, ses dynamiques, ses besoins, ses atouts. Ainsi, le partenariat avec l'AGAPE a été essentiel pour aider la collectivité à structurer ses réflexions et permettre l'écriture d'un projet de territoire.

En effet, la CODECOM souhaite profiter de la fin de mandat pour préparer le suivant et définir un cadre stratégique pour favoriser une continuité de l'action menée depuis plusieurs années.

L'objectif est d'aboutir à un diagnostic territorial avant la fin du mandat, et de finaliser le projet de territoire à la suite des prochaines échéances électorales. Pour cela il est attendu de mobiliser les élus, partenaires, monde associatif et économique mais aussi citoyens.

Le diagnostic devra être axé à la fois sur les besoins sociaux (avec la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour toile de fond) et sur la transition écologique/énergétique.

M. MAZET indique que pour permettre de réaliser un bon diagnostic il est nécessaire d'avoir de bonnes sources d'informations et des remontées de terrain. Il regrette à ce titre le faible retour de questionnaires à la population.

Le sujet du PLUI est intimement lié à cette démarche, le projet de territoire pouvant être à la fois un axe prioritaire mais aussi une occasion de traduire la stratégie intercommunale dans un document réglementaire.

Il est rappelé que le projet de territoire donne une vision politique et stratégique, tandis que le PLUI établit des règles concrètes et opposables pour l'aménagement du territoire. Le projet de territoire sert de base pour orienter d'autres documents de planification comme le PLUI. Il s'agit de deux documents distincts.

Le Président précise que pour bénéficier de la garantie à l'hectare envisagée dans le ZAN, il semble nécessaire que le territoire se dote d'un projet d'urbanisme et que celui-ci soit lancé avant le 22 août 2026. C'est dans ce cadre que la compétence PLUI sera proposée au prochain conseil communautaire.

Ce sujet étant parfois source de dissensions il est proposé de travailler à la mise en place d'une charte de gouvernance du PLUI avec l'AGAPE afin de recueillir les souhaits, les craintes et les besoins de chaque commune et s'assurer que l'avis de chacune sera pris en compte.

M. NIVELET indique qu'il n'existe pas qu'une seule voie pour assurer la garantie à l'hectare communale. Il pense que la réalisation d'une carte communale peut être suffisante. Le Président indique qu'il faudrait questionner des personnes ressources sur cette possibilité comme l'association des Maires.

M. GEORGES informe qu'il n'est pas défavorable au PLUI mais que pour lui la possibilité reste ouverte aux communes de porter une carte communale. Il pense que pour un territoire aussi rural que la Meuse et avec une prévision de décroissance démographique, s'il n'est plus possible de construire alors il n'y aura plus aucune possibilité de développement. Il indique enfin que la période est assez incertaine et que la réglementation peut évoluer.

M. MICHELS souligne qu'il faut prendre en compte le coût de ces documents d'urbanisme.

Le Président expose que longtemps il était opposé à la mise en place d'un PLUI à l'instar de nombreuses autres communes mais que l'évolution réglementaire de ces dernières années force à changer d'optique pour permettre le développement du territoire.

Il déclare qu'il faut réfléchir à un compromis qui puisse convenir à tous. Il pense que l'Etat ne validera pas des PLUI avec un hectare par commune sans tenir compte des dynamiques territoriales. Il conviendrait donc de réfléchir à une sorte de base minimale permettant d'assurer à tous un développement minimal.

M. TRINOLI signale qu'il va perdre plusieurs hectares sur son PLU actuel mais qu'il a compris que le passage au PLUI allait devenir obligatoire.

M. NIVELET demande si les bâtiments agricoles seront intégrés dans les consommations foncières ?

Le Président indique qu'il existe des logements vacants sur toutes les communes et qu'une réflexion doit être menée à ce sujet.

2. SUBVENTION A L'ASSOCIATION VERSION MANGIENNES

AFFAIRE N° 2025-12-08-01

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Association Version Mangiennes et la CCDS il est convenu le versement annuel d'une subvention de 1500 €.

Dans ce contexte, l'association s'engage à organiser chaque année un événement : « Rencontres Version Mangiennes » durant le mois de mai et citer explicitement la CCDS comme partenaire de l'événement dans toutes ses communications.

Ces « rencontres » durent plusieurs jours et sont construites autour de livres – de la poésie aux sciences humaines : des présentations, des conférences et des lectures par des auteurs et des comédiens sont proposées ; certaines lectures sont accompagnées par des musiciens. Des ateliers sont organisés spécifiquement à l'adresse des enfants afin de leur faire découvrir la fabrication d'un livre tout comme l'écriture et la lecture.

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,

Vu la délibération n° 2021-02-24-09 du 24 février 2021 validant le règlement d'attribution des aides financières à destination des associations du territoire,

Vu la convention de partenariat signée avec l'association Version Mangiennes,

Considérant tout l'intérêt que représente ce projet,

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le règlement d'une subvention de 1 500 € à l'association Version Mangiennes pour l'année 2025.

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. CREANCES ETEINTES

AFFAIRE N° 2025-12-08-02

Le Tribunal de Commerce de Bar le Duc a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif concernant un administré du territoire. Par conséquent les créances détenues par la CCDS concernant ce débiteur sont éteintes.

Afin de régulariser ce dossier, une délibération du bureau est nécessaire, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur le budget ordures ménagères, d'un montant de 869,50 €.

Par ailleurs, l'article budgétaire 6542 « pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes » dispose des crédits suffisants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie de Verdun,

Considérant le jugement du tribunal de commerce et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget ordures ménagères pour un montant de 869,50 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 859,50 euros sur le compte 6542, numéro de liste : 7898441233

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS DONT CIAS

CIAS

Le Président indique qu'il voulait faire un point sur le CIAS mais que Mme FAUQUENOT, VP en charge du Développement Territorial, n'étant pas présente, le dossier sera revu ultérieurement.

Il précise qu'il a demandé un rendez-vous (dont la date reste à fixer) avec Madame la Sous-Préfète pour lui exposer les démarches de la Codecom.

GROUPE SCOLAIRE DE MANGIENNES

Le Président fait un point sur les travaux du groupe scolaire de MANGIENNES. La livraison est prévue en janvier. Mme POSTAL demande s'il y a une date prévue pour l'ouverture ? Le Président répond qu'il y a un report de la date de réalisation des enrobés du fait des mauvaises conditions météorologiques de ces derniers jours.

TRAVAUX PROGRAMME VOIRIE 2025

Le Président informe que les travaux du programme voirie 2025 réalisés par COLAS sont finalisés. Ils se sont déroulés principalement durant le mois de Novembre. En parallèle, les travaux de curage dérasement des accotements ont également été effectués par l'entreprise BRABANT.

COMMISSION OM

Le Président signale qu'une Commission OM se tiendra le 15 décembre.

MARCHES

Le Président rappelle que lors du prochain communautaire deux marchés seront attribués :

- Projet d'extension de la maison de santé de Damvillers
- Projet d'installation de cinq centrales panneaux photovoltaïques pour une boucle d'autoconsommation collective.

Il indique enfin que prochainement, le marché de travaux relatif à la compétence GEMAPI sera lancé pour un démarrage à l'été 2026.

5. QUESTIONS DIVERSES

- M. BRELLE fait état des problèmes d'incivilité de certains élèves au groupe scolaire de Damvillers et qu'un travail de sensibilisation est en cours avec la directrice de l'école.

M. CAPUT rappelle que la Directrice de l'école Raymonde GENAY a remercié la CCDS sur les actions mises en place et le soutien de la collectivité.

- M. MICHELS présente un éco-organisme lié à la collecte des mégots de cigarettes. Il souhaite proposer avec, M. LE FRANCOIS, VP en charge de la Valorisation des Déchets, l'adhésion de la CCDS à cet éco-organisme.
- M. MICHELS soumet un exemplaire de projet de panneau de valorisation des communes. Il indique avoir réfléchi à l'intégration et à la valorisation du projet INTERREG « MEMORIA ROMANA ».

Il annonce qu'il va lancer la fabrication des panneaux en début d'année.

- M. CAPUT fait part de sa participation à divers groupes d'échanges avec la DDT et la DREAL, en partenariat avec le Département de la Meuse pour travailler sur un protocole visant à limiter les coûts et les délais d'études préalables au projet GEMAPI.

Il indique que les COPIL NATURA 2000 des sites du « Marais de Chaumont-Devant-Damvillers » et des « Zones humides et forêts de Spincourt » sont prévus ces prochains jours.

- Mme POSTAL informe que des réunions et ateliers de travail pour les projets EAC sont en cours.

Un cadrage sur le projet de « Vous à Nous » est également en cours avec les écoles favorables au projet.

Elle souligne toutefois le manque de relais de terrain sur certains projets, notamment pour le Téléthon.

- M. CARLU fait un point sur les dossiers de développement économique en cours :

Plusieurs contacts sont établis pour la ZAE d'ETON.

Le projet de reprise de la supérette de Spincourt se poursuit, le porteur de projet continue son étude architecturale et économique.

Mme POSTAL ajoute que le 8 à 8 de Damvillers a finalisé ses travaux et a inauguré ses nouveaux locaux.

Le projet de nouvelle boulangerie avance, avec une demande d'enseigne effectuée.

- Mme BALLIEU informe que l'OT réfléchit à la mise en place de nouvelles visites aux lanternes sur d'autres sites d'intérêt de la CCDS.
- M. HAROS présente le projet de calendrier des manifestations. Il indique que celui-ci sera aussi le moyen de diffuser diverses actions de communication et sensibilisation.

La séance est levée à 21 H 00.

Ordre du jour :

1. Projet de territoire et PLUI.
2. Subvention à l'association VERSION MANGIENNES.
3. Créances éteintes.
4. Point sur les dossiers en cours dont CIAS.
5. Questions diverses.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Le Président



Jean Marie MISSLER

La Secrétaire



Anne POSTAL